



**Ségolène ROYAL**

Ministre de l'Ecologie, du Développement  
Durable et de l'énergie

A Nantes, le 20 mai 2015

**Madame la Ministre,**

A l'occasion de la manifestation Thétis 2015, et en conformité avec la feuille de route que nous avons cosignée en 2014, qui engage nos cinq Régions à œuvrer ensemble pour l'émergence, sur leurs territoires, des énergies marines, nous souhaitons souligner deux points essentiels non réglés à ce jour. Ces points, que vous avez vous-même rappelés lors du colloque du syndicat des énergies renouvelables, le 11 février dernier à Paris, sont partagés avec les opérateurs industriels que nous rencontrons.

Le premier porte sur la simplification réglementaire. Nous savons que vous êtes particulièrement mobilisée sur ce sujet et nous vous en remercions. En effet, cette simplification est fondamentale pour aider à l'émergence de cette filière industrielle dans les meilleures conditions. C'est pourquoi nous souhaitons attirer votre attention sur la publication, toujours attendue, du décret portant sur le traitement des recours dont vous nous aviez annoncé la publication pour fin 2014.

Le second porte sur la visibilité dans le long terme des calendriers de mise en œuvre des projets. Une telle visibilité est en effet nécessaire aux industriels et aux territoires pour bâtir ces projets. Là encore, l'action que vous menez est déterminante. Aussi, les questions comme la sécurisation du tarif d'achat, notamment pour les sites d'essais et fermes pilotes, ainsi que le séquençage des appels à manifestation d'intérêts puis des appels à projets, sont cruciales.

L'horizon 2020 est déjà très proche désormais et il nous semble indispensable, compte tenu des investissements à prévoir, de commencer à placer les nouvelles étapes dans la perspective de l'horizon 2030, conformément aux objectifs du projet de Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte, pour atteindre à cette date les objectifs de 15 GW dans le secteur de l'éolien posé et de 6 GW dans celui de l'éolien flottant.

Un autre élément vient se joindre à ces deux premiers points, à savoir le dérisquage des zones et tout particulièrement les études initiales de bathymétrie et de caractérisations des zones choisies en mer. En effet, jusqu'à présent, les opérateurs mis en concurrence doivent caractériser eux-mêmes ces zones à leurs frais.

Or, à l'exemple de ce qui s'effectue en Grande-Bretagne, une réduction de ces coûts comme des délais en termes d'études peut être réalisée. En Grande-Bretagne en effet, comme vous le savez, l'Etat

procède lui même à l'analyse des caractéristiques de ces zones. Ces études sont ensuite remises à chacun des soumissionnaires, lesquels s'engagent à rembourser leur coût en cas d'attribution de la zone à leur profit à l'issue de la procédure de sélection.

S'inscrire dans un tel schéma en France présenterait l'avantage de ne réaliser qu'une seule étude sur chaque zone pressentie, et de réaliser ainsi de fait des économies. Le coût pour les opérateurs serait donc moindre et l'Etat conserverait la possibilité de recouvrer les frais engagés.

Il pourrait par exemple être envisagé que le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), dans le cadre de ses missions de service public réalise ces études. Cet établissement public pourrait couvrir les zones pré identifiées et fournir à l'Etat et aux porteurs de projets, les mêmes analyses des fonds marins.

En réaffirmant notre engagement à faire, à vos côtés, de la filière des EMR une filière économique d'avenir pour nos territoires, tout en contribuant à la lutte contre les dérèglements climatiques, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Pierrick MASSIOT**

Président du Conseil régional de Bretagne

**Laurent BEAUVAIS**

Président du Conseil régional de Basse-Normandie

**Nicolas MAYER-ROSSIGNOL**

Président du Conseil régional de Haute-Normandie

**Jacques AUXIETTE**

Président du Conseil régional des Pays de la Loire

**Alain ROUSSET**

Président du Conseil régional d'Aquitaine,  
représenté par

**Renaud LAGRAVE**, Vice-président